



# PRÉSENTATION JEU-CONCOURS

## « Le Plus Beau Jardin Créole Traditionnel des Abymes.

### Jaden Kréyòl : Nanm A Jaden An Nou »

#### I. Objet du jeu-concours « Le Plus Beau Jardin Créole Traditionnel des Abymes ».

##### a. DÉFINITION du « Jardin créole traditionnel » :

Nommé “*l'ichali*” par les indiens Arawaks, “*lougan*” par les esclaves africains, “*jaden kréyòl*” en créole, le jardin créole traditionnel est un **espace de vie**, un **lieu vivant**, ancré dans la culture guadeloupéenne depuis les temps précolombiens.

Le jardin créole traditionnel est tout à la fois **un jardin nourricier, médicinal, décoratif, familial** et présente même un aspect **magico-religieux**, où se côtoient, voire s'associent des variétés végétales anciennes mais également rustiques.

De par son organisation, il fait office de **niche écologique**, qui **aide à la préservation de la biodiversité de la Guadeloupe**.

Ce cadre conceptuel, ainsi posé, donne toute sa pertinence à cette démarche portée par **la Ville des Abymes**, commune du Parc National de la Guadeloupe (ville adhérente à la « Charte de territoire du Parc National de Guadeloupe » depuis 2014) et label réserve mondiale de biosphère UNESCO, d'organiser ce jeu-concours « **Le plus beau jardin créole traditionnel des Abymes - Jaden Kréyòl : Nanm A Jaden An Nou** »).

La commande a été faite par l'Autorité territoriale, à l'adresse de la Direction Environnement et Cadre de Vie - DEC-, avec son service Embellissement/Parcs et Jardins de porter ce projet de jeu-concours.

##### b. Le but de ce jeu-concours est de :

Mieux connaître les jardins créoles et les mettre en valeur,

- ☞ Sensibiliser la population à la richesse de la biodiversité locale, au consommé bio et local (tendre vers une économie locale),
- ☞ Sensibiliser à l'entretien des jardins par des pratiques respectueuses de l'environnement,
- ☞ Perpétuer la tradition du jardin créole, qui fait partie de notre patrimoine naturel guadeloupéen.

## **II. Déroulement / Contextualisation**

La cérémonie de remise des prix de ce **jeu-concours se déroulera le 21 Mai 2022**, à savoir la veille du 22 Mai qui correspond à la « **Fête de la nature** » et à la « **Journée Internationale de la Biodiversité** ».

Ce jeu-concours prend toute sa place ce jour, puisqu'il répond aux critères de la Charte de la « **Fête de la Nature** », signée en 2007 au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, qui sont les suivants :

- **critère 1** : se dérouler aux mêmes dates que la Fête de la Nature
- **critère 2** : faire progresser la connaissance des participants sur la nature et la biodiversité
- **critère 3** : se dérouler au contact direct de la nature
- **critère 4** : promouvoir la protection de la biodiversité
- **critère 5** : favoriser une évolution des comportements en faveur de la biodiversité
- **critère 6** : être gratuite et ouverte à tous
- **critère 7** : prendre l'aspect le plus convivial possible, pour être ressentie comme un élément d'une fête.

Il s'agit en effet et avant tout d'un jeu-concours convivial, destiné à mettre en évidence, entre autre, l'intérêt du procédé de « permaculture » ancrée dans notre culture, et cela pour le plaisir de tous.

Le jeu-concours vise la promotion du patrimoine, l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens et du cadre de vie des habitants, avec eux, pour eux et par eux, en encourageant leurs actions éco-citoyennes et leur engagement effectif dans la préservation de la biodiversité locale.

## **III. Les publics visés / les acteurs du projet.**

### **a. Les participants candidats :**

Ce jeu-concours est gratuit et ouvert à tous les Abymiens, sur l'ensemble du territoire soit les 27 secteurs géographiques. Peuvent y participer :

- ☞ Tous les citoyens (personnes physiques) résidant sur le territoire des ABYMES,
- ☞ Les associations, les groupements constitués d'habitants ou de résidents.

• **Sont exclus / Ne peuvent se porter candidats au jeu-concours :**

- \* Les professionnels de l'agriculture,
- \* Les sociétés exerçant une activité agricole,
- \* Les membres de l'organisation et les membres du jury ainsi que leur famille directe vivant sous le même toit.

**a. Les acteurs clés du projet :**

- ☞ Le Comité de Direction (Réunion de Coordination Générale : DGS + DGA) : Instance administrative décisionnelle,
- ☞ Le Comité de Pilotage ou groupe pilote : le binôme cheffes de projet (HALBRUN Muriel, MARTINEAU Aurélie) + les élu(e)s délégué(e)s intéressés + la DEC avec son service Embellissement + la DGSTA-RC : Instance de validation du projet à chaque étape clé de son déroulement.
- ☞ L'équipe projet : Mmes HALBRUN, MARTINEAU, PERNELLE, et HOUBLON, Ms. ELICE et BERDIER.
- ☞ Les services supports de la ville (Direction de l'Environnement et du Cadre de vie + Direction Communication + Direction des Finances + Direction des Affaires Juridiques + Direction de l'Animation du Territoire + Direction Adjointe Générale du pôle du Développement Durable).
- ☞ Les sponsors et autres financeurs (Exemples : Mr. Bricolage, Jardiland, Kaz Animal, Blandin, Weldom, autres pépiniéristes et primeurs...).
- ☞ Organisation et animation Cérémonie de récompenses : les services de la DAT en charge de l'animation, de la décoration intérieure/extérieure, du patrimoine et de la culture...

#### **IV. Le Jury du jeu-concours.**

Le jury sera composé de 7 membres ainsi répartis :

- 1 élu représentant du Maire (Président du Jury),
- 3 personnalités de l'environnement, de la biodiversité, de l'agro-écologie,
- 2 professionnels,
- 1 citoyen lambda.

**Exemples de personnes pouvant composer le Jury :**

- ☞ M. Jean-Marie Flower, M. Félix Lurel, M. Imbert (UA), M. Rousteau (UA), M. Joël Raboteur (UA), élu, personne lambda, Mme Marie Gustave (Présidente de l'association pour la promotion des plantes médicinales et aromatiques de la Guadeloupe Aplamedarom), M. Jocelyn Roumbo de l'Ecomusée, Dr Henry Joseph, Dr Suzy ZOZIO, le Responsable du mémorial indien, SAINCILY Richard, DALY, M. Frédéric BOURSEAU (animateur Jardin Créole du programme Jafa 0590954117) M. Yvon Joseph

☞ Représentants des institutions suivantes : EDF, ONF, Parc National, INRA, un spécialiste de la topologie des sols, association « Jaden Gwadeloup ».

## **V. Les critères de sélections et classement des candidats :**

Les 5 critères qui seront pris en compte dans la notation sont les suivants (ces critères pourront être amendés ou réévalués par les membres experts du Jury, une fois ce dernier constitué) :

### **1. Nombre de plantes**

### **2. Ratio nombre de plantes/ surface**

### **3. Richesse variétale de plantes** (Les différents types de plantes - combien d'espèces)

☞ Plantes vivrières : Racines (bulbes) / Arbres fruitiers / Plantes potagères / Légumineuses / Céréales...

☞ Plantes médicinales

☞ Plantes ornementales

### **4. Organisation et Harmonisation des végétaux** structure et beauté du jardin créole traditionnel (visuel, esthétique et variété des couleurs, mariage des espèces : par rapport à la surface et des espèces entre elles).

### **5. Pratiques durables et bio :**

- Types d'amendements (Respect de la biodiversité locale : il est recommandé d'appliquer du compost en tant qu'apport organique. Cependant, d'autres sources d'engrais organiques sont envisageables tels que fumier, algues, vinasse et cendre).
- Valorisation des ressources : déchets verts, déchets organiques (compost, paillage), ressource hydraulique (eau de pluie). Appréciation de la meilleure utilisation possible des ressources naturelles renouvelables pour créer une production puis la maintenir, même si certaines ressources sont parfois nécessaires pour établir les systèmes au départ. Valorisation des techniques qui permettent à réduire la consommation de matières premières comme l'eau et l'amendement.
- Pénalisation d'utilisation de traitements phytosanitaires de synthèse et d'engrais chimiques.

## **VI. Modalités et catégories d'inscription au jeu-concours**

### **L'inscription préalable obligatoire**

Un **formulaire d'inscription** devra être transmis directement à la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, Service Embellissement et Fleurissement/ Parcs et Jardins (59 rue Sainte Anne – Le Raizet – 97139 Les Abymes- 0590683773 - [mnpernelle@ville-des-abymes.fr](mailto:mnpernelle@ville-des-abymes.fr); [cberdier@ville-des-abymes.fr](mailto:cberdier@ville-des-abymes.fr); [relice@ville-des-abymes.fr](mailto:relice@ville-des-abymes.fr)) par mail ou par courrier postal.

Le formulaire d'inscription et le règlement du jeu-concours seront disponibles dans tous les lieux suivants :

- A la Direction de l'Environnement et du Cadre de vie, au 59 rue Sainte Anne, au Raizet

- ☞ A l'accueil de la Mairie des Abymes, à l'Hôtel de ville
- ☞ Dans les Mairies annexes de Raizet, Grand-Camp, Lacroix, Chazeau.
- ☞ A l'accueil du CCAS

### **b. Choix des catégories au jeu-concours**

Chaque candidat va concourir dans l'une des 3 catégories suivantes, choisie à l'inscription, sur le formulaire :

- **Catégorie 1** : Maisons individuelles avec jardin\_
- **Catégorie 2** : Balcons, terrasses
- **Catégorie 3** : Jardins collectifs, immeubles collectifs et résidences collectives.

## **VII. Modalités de présélection, d'évaluation et de classement des candidats**

Les candidats feront l'objet d'une **présélection**, à partir des critères fondés sur la diversité des cultures, basée sur la typologie cultures vivrières, ornementales ou médicinales, avec l'association **à minima**, au sein du jardin, des deux types de culture suivantes :

- **des plantes vivrières + des plantes médicinales**
- ou**
- **des plantes vivrières + des plantes ornementales.**

On rejettera les candidatures pour lesquels les jardins n'auraient qu'un seul type de culture, ou la seule combinaison de plantes médicinales **et** ornementales, car le jardin créole est fondamentalement un « garde-manger » (plantes vivrières) auquel seront associés les deux autres types de cultures précités.

Une fois le dossier d'inscription validé et enregistré, les membres du jury accompagnés de l'équipe projet procéderont à une visite du jardin de chaque participant au jeu-concours, pour une évaluation *in situ*, et prises de photographies.

Le règlement de ce jeu-concours autorise le jury à photographier les participants et sites concernés, à mettre les photos sur tous les supports de communication et de promotion de la ville.

Le Jury va délibérer en fonction des critères définis **au titre V** ci-dessus, et procédera au classement des lauréats.

La cérémonie de remise des prix et récompenses se déroulera le 21 Mai 2022, veille du 22 Mai qui correspond à la "Fête de la Nature", et à la "Journée Internationale de la Biodiversité".

La ville des Abymes pourra institutionnaliser un rendez-vous annuel dans le cadre d'un évènement qui s'appellera « **La fête des jardins et de la biodiversité** ». Chaque année, ce rendez-vous mettra en valeur les acteurs internes et externes engagés dans des actions et projets de valorisation de la biodiversité de notre territoire abymien, d'embellissement du cadre de vie des habitants, de promotion de l'éco-citoyenneté et de protection de notre environnement.

## **VIII. Communication**

La communication pourra s'effectuer via des :

- **Réseaux sociaux,**
- **Médias (Canal 10, RCI, Guadeloupe 1ère, France-Antilles, Nouvelles-Semaines....),**
- **Flyers.**

La communication vise à permettre de toucher un maximum d'abymiens propriétaires cultivant un jardin créole traditionnel, et susciter un maximum de participant.

Le service communication va réaliser les supports de communication les plus adaptés et efficaces (Flyers, communiqués, etc.).

Les communicants sont membres à part entière du Comité de pilotage du projet.

## **IX. Calendrier du jeu-concours**

-Date de validation aux Bureau et Conseil municipaux : **08 Mars et 22 Mars 2022**

-Appels à candidature (communication, diffusion) : **jusqu'à mi-Avril 2022**

-Inscriptions et validations : **jusqu'au 25 Avril 2022**

-Visites de terrains et photographies des jardins par les membres du Jury : **jusqu'au 10 Mai 2022**

-Délibération du Jury : **la semaine du 16 Mai 2022**

-Annonce des lauréats et remise des prix : 21 mai un jour avant la Journée Internationale de la Biodiversité et de la « **Fête de la Nature** », lors d'un nouveau rendez-vous à instituer aux Abymes : « **La fête des jardins** ».

## **X. Prix et Récompenses**

Les lauréats seront récompensés lors d'une 1ère édition de la « **Fête des jardins** », valorisant les métiers autour du jardinage, de l'embellissement.

La cérémonie de remise des prix se déroulera à **Taonaba** (qui signifie "milieux humides" en amérindien), poumon vert reconnu réserve mondiale de biosphère et cœur de parc national de la Guadeloupe.

Une distinction particulière sera décernée au grand gagnant de toutes catégories confondues, à savoir un objet d'art qui sera alors implanté à l'endroit de son jardin.

Les Prix décernés sont les suivants :

- **1er** : 1000 euros + une stèle comportant une inscription mentionnant le nom du grand gagnant ainsi que les intitulés et date du jeu-concours.
- **2ème** : 700 euros.
- **3ème** : 500 euros.
- **4ème** : 300 euros.

- **5ème** : 200 euros.
- **6<sup>ème</sup> au 10ème** : un panier cadeau d'une valeur de 50 euros + un stage d'immersion dans une pépinière sise sur le territoire abymien..
- **Un prix “Coup de cœur du Jury”** pourra être également décerné (encourager un candidat qui aura été retenu par les membres du Jury).
- Chaque gagnant recevra une photo encadrée de son jardin créole.

Lors de la journée dédiée à la fête des Jardins, à TAONABA, une exposition photo présentera les jardins des concourants.